

Le mot du maire

Le printemps tarde à arriver et malgré le froid qui perdure, je voudrais aborder avec vous le thème du nautisme.

Nous sommes la Capitale nautique. Les plaisanciers, les pêcheurs et tous les visiteurs qui viennent dans notre belle région constituent un important moteur économique pour Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Souvent, votre patience est mise à l'épreuve par ceux qui ne suivent pas nécessairement les règles. Pour cette raison, des bornes indiquant de ne pas faire de vagues dans les rades, les canaux et sur la rivière seront implantées dans certains secteurs, dès que la température et le niveau de l'eau le permettront.

Dès cet été, le parc Henri-Simon sera inauguré. Ce sera un espace de plein air mis à votre disposition.

En collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu, certains projets sur la rivière sont en élaboration. Demeurez à l'affût.

Le conseil municipal tiendra une rencontre citoyenne, afin d'obtenir des suggestions pour la mise en place d'un plan triennal. Le tout aura lieu le mardi 7 mai au Centre Paulinoix, suivant la séance du conseil qui se tiendra exceptionnellement à 19 h.

Cette rencontre se fera sous forme de tables de concertation avec des sujets que vous nous aurez fait parvenir.

Je reviens sur un sujet important : vous savez qu'avec le beau temps, les enfants, les cyclistes et randonneurs se retrouveront dans les rues de notre municipalité et dans les zones résidentielles. La vitesse y est de 30 km/h. Prenez quelques secondes supplémentaires pour vous rendre à votre domicile.

Plusieurs d'entre vous utilisez le stationnement du Centre Paulinoix. La vitesse y est de 10 km/h. N'oubliez pas qu'il y a un parc, une garderie, le Centre Paulinoix, la bibliothèque, les pompiers et le garage municipal à cet endroit. Même si vous êtes pressé, vous devez respecter la vitesse.

Bonne saison estivale !

Claude Leroux
Maire

Cercle de Fermières



Le Cercle de Fermières de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire souligner le travail inspirant de ses membres bénévoles. Josée Ménard et Monique Vallières ont tricoté, durant une partie de l'hiver, 150 tuques pour les remettre à l'Hôpital du Haut-Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu). Nos deux « tricoteuses » les ont livrées directement à la pouponnière au mois de février dernier. Cent cinquante petites têtes seront au chaud !

Félicitations et un merci chaleureux de la part des parents à Josée et Monique.



Cette année encore, Le Cercle de Fermières, en collaboration avec le Club Optimiste, a parrainé l'activité **Transmission du patrimoine.**



Durant 8 samedis consécutifs, des jeunes de 9 ans et plus ont pu bénéficier de cours de couture, de broderie, de tissage et de tricot

Christiane Fleury
Communications
450-291-5456
ou 450-291-3609

Le conseil municipal en bref

Novembre/Décembre

- Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020 – L'inventaire des lieux – Volet soutien à l'animation et la mise en valeur du patrimoine, subvention accordée de 25 000 \$. La municipalité s'engage à fournir 5 % en capital financier.
- Subvention municipale pour les couches réutilisables. Le conseil désire encourager l'utilisation de couches réutilisables en accordant une aide financière pour l'achat ou la location de ce type de couches, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 150 \$ par enfant.
- Création d'un fonds – affectation de tout excédent de fonctionnement généré par la taxation sectorielle pour l'assainissement.
- Renouvellement du contrat de signalisation de la Route du Richelieu et autorisation de signalisation sur le territoire de la municipalité.
- Transfert du fonds des redevances des matières résiduelles, pour maintenir le taux de taxation de l'enlèvement et de l'enfouissement des ordures pour l'année 2019 au même taux qu'en 2018, soit 186,98 \$.
- Remplacement des luminaires du Centre Paulinoix pour des luminaires au LED avec contrôle d'intensité, au coût de 10 850 \$

taxes en sus.

- Adoption des prévisions budgétaires 2019.

Janvier/Février

- Demande d'aide financière auprès de la Sécurité civile, pour un logiciel d'alerte et de mobilisation pour la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. Montant de la demande : 5 000 \$.
- Renouvellement du support continu de professionnels en urbanisme, pour accompagner l'administration municipale dans la gestion des divers dossiers relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.
- Résolution établissant les tarifs pour les activités 2019 – voir le site Web de la municipalité sous l'onglet Services aux citoyens, loisirs et sports.
- Dépôt de la liste des vingt-huit pompiers formant la brigade de pompiers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
- Mandat pour la préparation d'un devis des travaux requis pour le programme de dragage des canaux.
- Mandat à la firme WSP pour des études préliminaires pour la Phase 2 du réseau d'assainissement.
- Mandat à la firme LIW Consultants pour la réalisation d'un exercice d'équité salariale.

- Hommage et condoléances suite au décès de monsieur Conrad Gamache, premier chef de police en 1956, puis directeur du service de sécurité incendie de 1969 à 1992. Un homme d'exception qui pendant plus de 36 ans a servi notre municipalité.
- Adoption du règlement #378-2019 décrétant les taux de taxes pour l'année 2019.
- Conversion des lumières de la caserne au LED, contrat de 2 900 \$.
- Intention de la municipalité de renommer la 39^e Avenue « Avenue Conrad-Gamache », à titre posthume. Un délai d'une année doit être respecté avant de pouvoir nommer une rue au nom d'un défunt.
- Acquisition d'une partie de la rue Martin, selon l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

Dons et commandites

Festival de la Saint-Valentin	500 \$
Le Grenier aux Trouvailles	800 \$
Club Optimiste Saint-Paul-l'Île-aux-Noix	1 200 \$
Bal des finissants école Alberte-Melançon	200 \$
Maison Hina	200 \$
Garde côtière auxiliaire	1 000 \$
Feuillet paroissial	240 \$

Source:

Marie-Lili Lenoir
Directrice générale

SERVICE ALERTE MUNICIPALE (SAM)



La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est fière d'annoncer à ses citoyens qu'elle possède désormais un système d'alertes municipales.

Notre application Web Service Alerte Municipale (SAM) vous transmet rapidement par messages téléphoniques ou par courriels, selon votre choix, les alertes municipales importantes. Nos alertes vous parviendront au moment opportun, où que vous soyez. Notre service est sans frais et permet le désabonnement en tout temps.

Tout citoyen peut visiter le site Internet de la municipalité et s'y inscrire facilement. Pour ceux qui ne possèdent pas d'accès à Internet, vous pouvez vous inscrire en communiquant avec la municipalité au 450 291-3166, poste 2301. Dès votre inscription, vous serez informés via le média choisi des alertes émises par la municipalité, telles qu'avis d'ébullition, problèmes au réseau d'assainissement, fermeture de rues, inondation, etc.

Toujours soucieuse de la sécurité et de la qualité de vie de ses citoyens, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est fière de vous offrir un service à la fine pointe des technologies de l'information

Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier



40^e anniversaire



La bibliothèque municipale célèbre cette année son 40^e anniversaire. C'est en effet le 27 octobre 1979 qu'elle accueillait ses premiers lecteurs. Le Comité de la bibliothèque a décidé de souligner cet anniversaire en favorisant d'abord les abonnés. Chaque mois, d'avril à décembre, tous ceux qui fréquenteront la bibliothèque et déposeront leur nom dans une boîte à cet effet, auront la chance de gagner un bon d'achat de 40 \$ dans une librairie de Saint-Jean-sur-Richelieu. Il y aura

un tirage à la fin de chaque mois. Tous les noms déposés seront conservés pour le tirage spécial d'une tablette Samsung Galaxy d'une valeur de 400 \$ à la fin décembre.

Les jeunes et la bibliothèque

Depuis un peu plus d'un an, nous constatons que la bibliothèque accueille de plus en plus de jeunes lecteurs. Certaines semaines, les statistiques hebdomadaires révèlent que les prêts à nos jeunes abonnés représentent plus de 50% des transactions effectuées.

Les goûts des jeunes ont changé. Nous avons par conséquent consenti un effort spécial pour procéder à l'acquisition de nouvelles collections susceptibles de capter leur attention. Le résultat est au-delà des attentes. Qui a dit que les jeunes ne lisaient plus?

Il faut aussi féliciter les parents qui amènent leurs enfants à la bibliothèque. Sans eux, les tout-petits ne la fréquenteraient pas. Tout enfant de 5 ans et moins reçoit gratuitement lors de son inscription un sac cadeau contenant trois albums et un CD de chansons. Les suggestions d'achat sont toujours les bienvenues.

Fabrique



Statistiques de prêt

Au cours de l'année 2018, la bibliothèque a effectué 7289 prêts de documents, un chiffre légèrement supérieur à celui de l'an dernier. Un grand merci à nos bénévoles et à tous nos abonnés. Nous invitons les nouveaux arrivants à venir s'inscrire. La bibliothèque n'impose aucuns frais de location pour les nouveautés et best-sellers. Nous avons également un bon choix de DVD, qui sont prêtés aux mêmes conditions que les volumes.

Facebook

Vous pouvez suivre les activités de la bibliothèque et prendre connaissance de nos principales acquisitions, en visitant la page Facebook de la Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier. N'hésitez pas à y laisser vos commentaires..

Horaires d'été

Il n'y aura aucune modification à l'horaire de la bibliothèque durant l'été.

Heures d'ouverture

Mardi	de 14 h à 15 h 30
Mercredi	de 19 h à 21 h
Vendredi	de 19 h à 21 h
Samedi	de 10 h à 12 h

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été.

*Roger Langlois
Responsable*

DON DE 2 586,15 \$ À LA FABRIQUE ST-PAUL-DE-L'ÎLE- AUX-NOIX

Les responsables de l'activité Shake Rattle & Roll, France Desroches et André Slight, ont remis un chèque de 2 586,15 \$ à la fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, lors du dîner spaghetti du 23 février dernier. Ce chèque représente les profits amassés lors de la dernière activité Shake Rattle & Roll.

Nous apercevons sur la photo France Desroches, conseillère municipale, Luc Trépanier, vice-président, Michel Arcierie, marguillier, André Slight, responsable de l'événement et Pierre Bisailon, conseiller municipal.

Sécurité publique
Québec

Sécurité
incendie

ALARMES INCENDIE NON FONDÉES



90 SECONDES POUR RÉAGIR!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur ou au responsable de l'entretien du système de s'assurer qu'elle est activée. Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire. En présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'à un point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur. Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez d'un maximum de 90 secondes pour composer votre code d'accès au clavier du système afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance. Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- coûter cher à la municipalité et aux contribuables
- être passible d'une amende
- monopoliser les pompiers loin des urgences véritables
- entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens lors de leurs déplacements.



TROP D'ALARMES INCENDIE NON FONDÉES AU QUÉBEC

Plus de neuf alarmes incendie sur dix que reçoivent les centres de télésurveillance sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses. Plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière). Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement. Être consciencieux et prudent évite beaucoup de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

PROPRIÉTAIRES Conseils pour éviter les alarmes non fondées

Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier. Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur. Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien. Il est déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, par exemple les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- Assurez-vous que votre système d'alarme relié à un centre de télésurveillance répond aux normes en vigueur.
- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur le clavier de commande du système ou près de celui-ci.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Entretien du système

- Faites remplacer les détecteurs de fumée tous les 10 ans.
- Procédez à des essais deux fois par année pour assurer leur bon fonctionnement.
- Nettoyez fréquemment l'extérieur des détecteurs de fumée à l'aide d'un aspirateur. N'ouvrez pas le boîtier.
- Prévenez votre centre de télésurveillance à la suite d'une panne électrique ou téléphonique. Testez ensuite votre système.
- Inspectez les piles de votre système d'alarme et assurez-vous que leurs bornes ne sont pas corrodées. S'il y a corrosion ou fuite de liquide, faites-les vérifier par un spécialiste.

Décès de Monsieur Germain Gamache



Monsieur Germain Gamache est décédé le 13 février dernier, à l'âge de 81 ans.

Natif de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, il a été actif de nombreuses années au sein de la brigade des incendies de la municipalité. En l'an 2000, il avait été honoré par les autorités municipales avec plusieurs de ses collègues pour ses années de service. Il était le frère de Monsieur Conrad Gamache, décédé lui aussi en début d'année. Nos sympathies à la famille.



Compo-Haut-Richelieu

DÉMÉNAGEMENTS ET GRANDS MÉNAGES!

La saison des déménagements est à nos portes et implique généralement un grand ménage avant et après l'emménagement. Compo-Haut-Richelieu inc. rappelle qu'il est essentiel de gérer ses déchets de la façon la plus respectueuse de l'environnement.

Pensez à la réutilisation!

Les sites de petites annonces sont très populaires auprès des chercheurs d'aubaines ou d'antiquités. En vendant, en échangeant ou en donnant, on prolonge la durée de vie des objets. C'est la meilleure solution lorsque cela est possible!

Utilisez les écocentres!

Compo-Haut-Richelieu inc. assure la gestion de trois écocentres, où il est possible d'apporter plusieurs types de rebuts qui pourront ensuite être recyclés. Les citoyens des douze (12) municipalités desservies disposent d'un crédit équivalent à cinq (5) chargements allant de 0 à 75 pieds cubes.

Il est important de noter que plusieurs matières sont acceptées sans frais et sans limites pour les citoyens desservis :

- Carton et matières recyclables
- Résidus verts
- Matériel informatique et électronique
- Peinture et huile à moteur
- Électroménagers et métal

HORAIRE D'ÉTÉ À L'ÉCOCENTRE LACOLLE

À compter du mercredi 24 avril prochain, l'écocentre Lacolle reprendra son horaire d'été, et ce, jusqu'à la fin du mois d'octobre selon cet horaire: du mercredi au vendredi de 8 h à 17 h et le samedi de 9 h à 16 h.

Collecte de métal

Pour les personnes désirant se départir de gros objets de métal (électroménagers, réservoirs à eau chaude, etc.), une collecte sur appel est offerte par Compo-Haut-Richelieu inc.

Gros rebuts rembourrés : aux ordures!

Les matelas, divans, tapis, toiles et autres textiles doivent être déposés avec les ordures ménagères le jour de la collecte. Ces articles ne sont pas admis dans nos écocentres. Pour assurer leur ramassage, il suffit de téléphoner chez Compo-Haut-Richelieu inc.



- Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
- Pneus de véhicule sans jantes

Tous les détails concernant les critères d'accès, les matières acceptées et refusées et les horaires sont disponibles dans la section Écocentre du site Web www.compo.qc.ca. Le service à la clientèle est également un excellent moyen d'obtenir des réponses rapides (450-347-0299).

Les bacs doivent-ils être déménagés?

Les bacs de récupération doivent demeurer à

l'adresse municipale à laquelle ils ont été attribués. Il est à noter que seul le bac de récupération gris portant le logo de Compo-Haut-Richelieu inc. est accepté pour la collecte sélective. Le bac à ordures, lui, appartient à son propriétaire et non à la résidence. Il peut donc être déménagé.

Rappel

Les surplus de matières recyclables et les boîtes de carton doivent être apportés dans un écocentre. Les employés de collecte ont pour consigne de ne ramasser que le contenu des bacs.

ENFIN, NOTRE INFOLETTRE

Compo-Haut-Richelieu inc. a maintenant son infolettre! Destinée tant aux citoyens qu'aux entreprises, l'infolettre est l'outil essentiel pour tout savoir!

- Comment puis-je réduire ma quantité d'ordures?
- Dois-je rincer mes contenants recyclables?
- Comment éviter le gaspillage alimentaire?
- Mon entreprise souhaite prendre un virage écoresponsable : comment y arriver?

Toutes ces questions (et bien d'autres!) seront abordées au fil des mois. Votre infolettre paraîtra aussi ponctuellement lors de situations exceptionnelles, comme des tempêtes causant des retards de collecte, ou lors d'annonces importantes.

Inscrivez-vous sans tarder via le site Web de Compo-Haut-Richelieu inc. (www.compo.qc.ca) afin de ne pas manquer le tout premier numéro!

Sûreté du Québec



PRÉVENTION DE LA FRAUDE: ÊTRE VIGILANT, C'EST PAYANT!

Les fraudeurs font preuve d'une grande habileté et usent d'une variété de stratagèmes pour manipuler leurs victimes. Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance et le travail de prévention demeurent les meilleures protections. Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepti-

cisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, mettre en doute l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.

Statistiques

- En 2018, les fraudes ont occasionné des pertes financières totalisant 17 M\$ au Québec ;
- À elles seules, les fraudes d'identité ont coûté 5 M\$ aux victimes québécoises ;
- En 2018, l'arnaque amoureuse a coûté plus de 2 M\$ aux victimes québécoises âgées de 60 ans et plus ;
- En 2018, le Québec recensait 16 955 plaignants-victimes liés aux fraudes comparativement à 13 879 plaignants-victimes en 2017 (soit une hausse de 22 %) ;

- L'hameçonnage demeure le type de fraude sur Internet ayant fait le plus de victimes au Québec en 2018 (soit 514 victimes) ; (Source : Centre antifraude du Canada)
- En 2018, le Québec était la 2^e province ayant le taux de contrefaçon le plus élevé au Canada (29 %). Près de 9 500 faux billets ont été écoulés dans la province pour une valeur totale de 580 000 \$.
Source : Banque du Canada

Des signalements essentiels

Tout acte frauduleux doit être signalé à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

Le Centre antifraude du Canada n'estime recevoir qu'un faible pourcentage de plaintes de victimes de fraudes au Canada. Ce bas taux de dénonciation pourrait s'expliquer notamment par l'embarras ou la honte des victimes. Les fraudeurs exploitent ce sentiment pour poursuivre leurs activités en toute impunité.

CONRAD GAMACHE : UN HOMME FIER ET DÉTERMINÉ



Même si je ne faisais pas partie de son cercle intime de connaissances, j'ai toujours côtoyé Conrad Gamache puisqu'il habitait tout près de chez moi. Son décès en début d'année m'a fait réévaluer à quel point cet homme, issu d'un milieu modeste, a réussi grâce à sa détermination à s'imposer comme un battant et à gagner le respect de tous.

Il était né en 1930, en pleine crise économique. Comme ailleurs, ce n'était pas l'abondance à l'époque en milieu rural. Il devait parcourir plus d'un kilomètre à pied matin et soir pour se rendre à l'école de rang. Ma sœur, qui a fréquenté cette école avec lui, se souvient d'un garçon qui s'affichait comme le protecteur de ses plus jeunes frères.

Un de mes frères, qui fut en son temps maire de Saint-Paul, était à peu près du même âge que lui. Atteint de poliomyélite, il fut longuement hospitalisé et revint à l'école handicapé, incapable de courir. Il m'avait raconté que Conrad, lorsqu'il fut question de jouer à la balle, décida que mon frère participerait à

l'activité sportive malgré son handicap et que lui, Conrad, courrait à sa place lorsqu'il frapperait la balle. Mon frère n'avait jamais oublié ce geste. Ils se sont retrouvés plus tard à l'hôtel de ville de Saint-Paul. Ils n'étaient pas toujours d'accord, mais éprouvaient l'un pour l'autre le plus grand respect

Quant à moi, tout jeune garçon, je me souviens avoir été impressionné par ce grand gaillard manoeuvrant avec dextérité son bulldozer John Deere, qu'il déplaçait avec son camion. Nommé chef de police de la municipalité, Conrad contrôlait la circulation à la sortie de la messe dominicale. Tout le monde s'y rendait en ce temps-là et sa présence était vraiment nécessaire. Il avait fière allure dans son uniforme toujours impeccable. Les gens disaient qu'il aurait facilement pu faire partie d'un corps policier reconnu.

Puis vint la fondation du garage Gamache. Il fallait beaucoup de détermination pour se lancer dans pareille aventure. Il n'y avait pas de camions alors au garage! J'allais y faire réparer mon tracteur de ferme! Son frère Arthur, je m'en souviens, trouvait qu'il en coûtait beaucoup pour acquérir l'équipement nécessaire. Lorsqu'on voit l'importance qu'a acquise aujourd'hui l'entreprise, on ne peut qu'être admiratif devant le pari audacieux (et réussi) des frères Gamache.

Pendant plus de 20 ans, Conrad fut chef de la

brigade des incendies de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Homme entier, il a toujours pris cette responsabilité très au sérieux. Il ne fallait pas toucher aux pompiers en sa présence! Je me souviendrai toujours de cette assemblée du conseil municipal, au cours de laquelle un citoyen interpella les élus en disant qu'il en avait assez de payer des taxes pour des «pompiers chromés». Conrad assistait à l'assemblée. Sa réplique fut immédiate, cinglante : «Lorsque tu auras le feu aux fesses, répondit-il insulté, tu seras bien content de les voir arriver, les pompiers chromés!» Conrad était ainsi: fier, franc, direct.

Il a été actif jusqu'au dernier jour et ce n'est pas si étonnant. Pouvait-on vraiment l'imaginer se berçant jour après jour à ne rien faire? Quelques semaines avant son décès, il était venu me porter un magnifique album photo de la famille Gamache pour que je le consulte. Il fallait voir sa fierté pendant qu'il me montrait les photographies des ancêtres, des enfants et petits-enfants. Car c'était aussi un homme de famille.

Très nombreux sont ceux qui ont tenu à venir le saluer une dernière fois après son décès. Un hommage largement mérité pour un natif de l'endroit, qui s'est impliqué de multiples façons dans sa communauté.

Roger Langlois

**Chronique
histoire*****L'Atelier du peintre***

*Résidence de L. St. Hilaire
Île-aux-Noix. P.*



Dans la dernière édition du Paulinoix, nous avons rappelé la mémoire du peintre Louis Saint-Hilaire, qui résida à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de 1897 à 1912. Nous avons eu la chance de mettre la main sur une photo de sa résidence de l'époque. Celle-ci était située à la sortie nord du village, non loin de l'emplacement de l'ancienne Caisse populaire de la municipalité (1009, rue Principale), où on retrouve aujourd'hui le Bureau d'assurance Desmarais. Son studio de peinture était à l'intérieur. Il le déménagea en 1909 à l'hôtel Gosselin. Nos remerciements à M. Guy Rémillard et Mme Patricia Quézel, qui nous ont permis d'accéder au document.

Service des loisirs et événements

Le printemps est à nos portes et c'est déjà le temps de penser aux activités printanières et estivales.

J'ai plusieurs informations à vous donner :

- La programmation des cours de la session du printemps a été déposée dans votre boîte postale. Une soirée d'inscription a eu lieu le mercredi 17 avril au Centre Paulinoix.
- Le samedi 20 avril au Centre Paulinoix, dès 13 h, l'annuelle chasse aux cocos sera de retour avec la collaboration du Club Optimiste.
- Les 26-27-28 avril, auront lieu dans la municipalité l'Expo de la Capitale nautique et l'exposition du Cercle de Fermières.
- N'oubliez pas d'inscrire vos enfants au camp de jour municipal à l'Estacade, avant le 10 mai.
- Les dimanches 5 et 19 mai, des ateliers sur bois seront offerts au coût de 15 \$ (matériel fourni) à la salle des organismes, dès 13 h.
- Le samedi 18 mai, les loisirs feront une inauguration de panneaux d'exercices intergénérationnels au Centre Paulinoix.
- Le samedi 25 mai, je vous propose une activité de création d'un hymne municipal avec un artiste. Vous êtes chanteur, compositeur ou musicien, venez nombreux...
- Le jeudi 6 juin, sous forme de 5 à 7, je voudrais discuter avec vous lors de la consultation populaire sur les loisirs dans la municipalité. Venez donner vos idées!
- Le samedi 15 juin, dans le cadre de la fête des Pères, je vous suggère de venir assister à notre démonstration-dégustation par un chef du BBQ.
- Ajoutez le samedi 13 juillet à votre agenda, car ce sera notre Paulifest en remplacement du Festival Nautique. Une journée familiale avec plein d'activités, spectacle, DJ et garderie pour enfants sur place.
- Le calendrier estival sera occupé par les joutes de baseball et de soccer. Ne tardez pas à vous inscrire comme joueur.
- Il y aura également notre tournoi annuel de balle molle des familles, le dernier week-end d'août. Inscrivez votre famille pour un plaisir garanti.

Nous aurons un printemps et un été bien remplis aux loisirs !

Pour toutes informations, contactez-moi.

Julie 450-291-3166 poste 2303.

Ventes-débarras

Veillez noter que les ventes-débarras sans permis sont autorisées sur le territoire de la municipalité, la fin de semaine de la Fête des Patriotes (18-19-20 mai cette année) ainsi que la première fin de semaine du mois d'août.



DE RETOUR CET ÉTÉ



La crèmerie Les Tentations Glacées, sise au 970C, rue Principale, a entrepris sa 3e année d'opération le 15 avril. Elle est ouverte tous les jours à partir de 13 h 30 la semaine et 12 h la fin de semaine. La propriétaire, Alexandra Surprenant Barrière, nous promet plein de nouveautés.